

**MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE**

Demande déposée le 26/09/2025		N° DP 063 214 25 00111
Par :	Mairie des Martres de Veyre	
Demeurant à :	Place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE	
Sur un terrain sis à :	Place de l'Eglise 63730 LES MARTRES DE VEYRE	
Référence cadastrale :	214 AH 409	
Nature des Travaux :	Sécurisation du clocher de l'église	

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 26/09/2025 par Mairie des Martres de Veyre, représenté(e) par Monsieur Pascal PIGOT.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Sécurisation du clocher de l'église ;
- sur un terrain situé Place de l'Eglise à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UDF ;

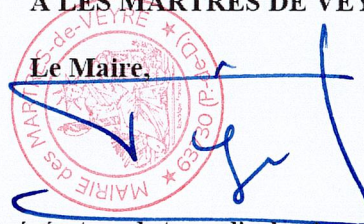
Vu l'affichage en mairie, le 29/09/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 01/10/2025.

Le Maire.



Le Maire,
Pascal PIGOT

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.